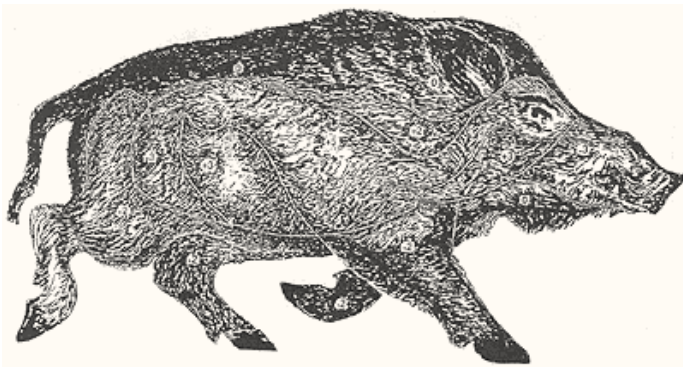


EPREUVE DE TIR

Le candidat utilise son arme habituelle, carabine ou fusil lisse. L'épreuve est divisée en deux phases :

5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, debout, sans appui.
5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs.

Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique "sanglier" (modèle déposé par l'A.N.C.G.G.) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.



Décompte des points

25 points au maximum par phase, soit au total 50 points possibles pour l'épreuve.
L'épreuve de tir est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points.
Un zéro dans l'une des deux phases est éliminatoire.

Calibre minimum autorisé

222 pour les armes à canon rayé.
Calibre 20 pour les fusils lisses.

Lunette et tous systèmes de visée autorisés

Tirs d'essai

Avant l'épreuve, le tir de 3 cartouches au plus sera autorisé à titre d'essai.

Chaque candidat reçoit un exemplaire du règlement détaillé de l'épreuve de tir. Le comportement pendant l'épreuve peut être éliminatoire (manipulation maladroite ou dangereuse de l'arme).

L'épreuve de tir a généralement lieu à une date différente de l'épreuve théorique

Épreuve de tir Option Arc

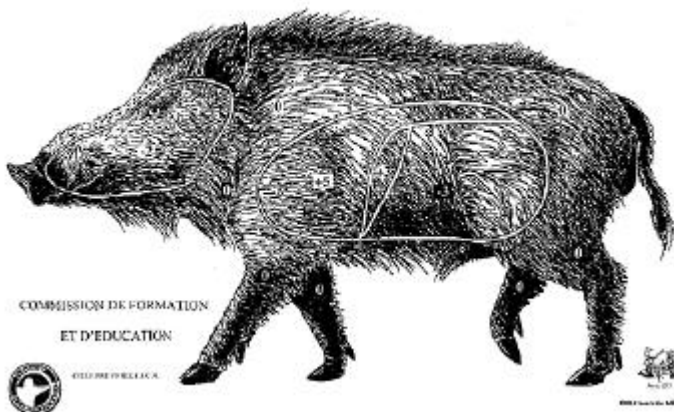
Cette option est spécialement destinée aux chasseurs à l'arc.

Elle est accessible aux archers ayant assisté à la formation complémentaire obligatoire pour chasser à l'arc et détenteurs de l'attestation délivrée désormais par les fédérations de chasseurs.
L'épreuve théorique est identique tandis que l'épreuve pratique à la carabine est remplacée par une épreuve à l'arc.

L'épreuve pratique est composée de 2 séries de 5 flèches.
une série à 12 mètres
une série à 15 mètres.

Les tirs s'effectuent sur une cible de sanglier en 2 dimensions, spécifique pour le tir à l'arc et déposée par l'ANCGG. Une cible en 3 dimensions est en cours d'élaboration.

FEDERATION FRANCAISE DES CHASSEURS A L'ARC



Le candidat doit totaliser 25 points sur un maximum de 50, avec au moins un point positif sur chaque distance.

Les archers ayant réussi les épreuves théoriques du 1er et du 2ème degré (niveau or) se voient remettre un insigne spécifique or sur fond rouge. Ceux ayant réussi le niveau argent reçoivent l'insigne argent sur fond vert.



Association pour une Gestion Durable du Grand Gibier dans le Lot

Téléphone : 06-23-02-35-65



Le Brevet Grand Gibier



*Épreuve reconnue par tous au niveau national.
Maintenant accessible dans le Lot*

Le Brevet Grand Gibier

*Une épreuve pratique de tir sur cible fixe
(Fusil, carabine ou arc)
et sur cible mobile (Fusil ou carabine)*

Une épreuve théorique de 130 questions

BREVET GRAND GIBIER 1er Degré Insigne Argent

L'épreuve est réussie lorsque :

Le candidat a répondu aux 4 questions éliminatoires
Le candidat a répondu à 80 questions sur 100.

BREVET GRAND GIBIER 2e Degré Insigne Or

L'épreuve est réussie lorsque :

le candidat a répondu aux 3 questions éliminatoires
le candidat a répondu à au moins 25 questions sur 30.

Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées ou repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements.

Inscription au Brevet Grand Gibier

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Email:

Tél:

- | | | |
|--------------------------|---|------|
| <input type="checkbox"/> | Inscription au Brevet Grand Gibier | 40 € |
| | CD Rom Brevet Grand Gibier | 35 € |
| <input type="checkbox"/> | Manuel de révision | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | Cible entraînement sanglier 2€X..... | € |
| <input type="checkbox"/> | Cible entraînement sanglier arc 2€X | € |
| | (Chèque libellé à l'ordre de l'AGDGGL) Total: | € |

Jeune de moins de 25 ans

- | | | |
|--------------------------|---|------|
| | Inscription au Brevet Grand Gibier | 40 € |
| <input type="checkbox"/> | Adhésion AGDGGL saison 2007-2008 | 10 € |
| <input type="checkbox"/> | CD Rom Brevet Grand Gibier | Prêt |
| <input type="checkbox"/> | Manuel de révision | Prêt |
| <input type="checkbox"/> | Cible entraînement sanglier 2€x..... | € |
| <input type="checkbox"/> | Cible entraînement sanglier arc 2€x | € |
| | (Chèque libellé à l'ordre de l'AGDGGL) Total: | € |
| | + Chèque de caution 60€ (non encaissé) | |

Le candidat devra présenter son permis de chasser et éventuellement son attestation de tir à l'arc lors de la première session de cours

Adresse d'envoi de l'inscription au brevet :
AGDGGL
Mr Patrick ZEUGSCHMITT
Le Pouget - 46150 Les Junies

L'Épreuve Théorique

I - BREVET GRAND GIBIER 1er Degré 100 questions dont 4 éliminatoires.

A Connaissance des espèces : 40 questions

Identification - Biologie - Reproduction - Comportement

Le sanglier	12 questions
Le cerf	8 questions
Le chevreuil	12 questions
Le chamois, l'isard	4 questions
Le mouflon	2 questions
Les maladies du gibier	2 questions

B - Connaissance de la forêt : 20 questions

Les traces	1 question
Les laissées	1 question
La sylviculture :	
Méthodes, arbres, fruits	10 questions
Les petits animaux :	
Oiseaux	3 questions
Mammifères	1 question
Insectes	1 question
La flore :	
Champignons	2 questions
Fleurs	1 question

C - La chasse du Grand Gibier : 30 questions

Armes, munitions, optiques, sécurité	10 questions
La réglementation	4 questions
Les chiens pour le grand gibier	6 questions
Réactions des animaux blessés	2 questions
Indices de blessures	5 questions
Les modes de chasse (incluant la vénerie)	3 questions

D - La gestion des espèces : 10 questions

L'accroissement des populations, les pertes
Les prélèvements possibles
Les densités, les dégâts

II - BREVET GRAND GIBIER 2ème Degré 30 questions supplémentaires, dont 3 éliminatoires.

E - La gestion d'un territoire

Les responsabilités du directeur de chasse.
Le recensement des populations.
L'élaboration d'un plan de chasse, quantitatif et qualitatif.
L'organisation de la chasse.
La réglementation.
Les particularités territoriales.
Les aménagements.
La lutte contre les dégâts.
La prophylaxie et les soins des maladies du gibier.

L'ÉPREUVE DU BREVET GRAND GIBIER 2ème DEGRÉ EST REUSSIE LORSQUE :
le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires.
le candidat a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30.

L'ANCGG coordonne les opérations, notamment l'élaboration du programme et la mise au point du calendrier annuel. Les épreuves sont organisées dans toutes les régions de France sous la responsabilité des associations affiliées.

Celles-ci ont pour mission :
La coordination générale avec l'A.N.C.G.G. ;
L'enregistrement des inscriptions des candidats ;
L'organisation des séances de préparations et d'entraînement ;
Le choix des lieux des épreuves, salle et stand de tir ;
La constitution d'un comité d'organisation et d'un jury, qui veillent à ce que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et d'équité.
L'organisation de la correction et la publication des résultats ;
La distribution des Brevets au terme de la session.

L'ANCGG fournit :
Les questionnaires, qui sont corrigés de façon totalement anonyme ;
Les cibles anatomiques (modèle déposé) ; Les diplômes et insignes.



Association pour une Gestion Durable
du Grand Gibier dans le Lot

Téléphone : 06-23-02-35-65

L'ÉPREUVE DU BREVET GRAND GIBIER 1er DEGRÉ EST REUSSIE LORSQUE :
le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires.
Il répond correctement à au moins 80 questions sur 100.